

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2014

Membres en exercice :	Date de la convocation: 12/12/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 18	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Francis BARTHES
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés: Antoine MARTINEZ par Francis BOUTES, Francine MARTY par Jean ARCAS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL, Yvan CASSILI
	Absents:

Objet: Habitat « Colorons le Pays »

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Ce sont ainsi 458 094 € (toutes contributions confondues -Région, Département, Communautés de communes, Communes- participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 282 façades dont 249 sont terminées.
Cette opération a généré 2 241 054 € de travaux.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre de la demande du label « Pays d'Art et d'histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays » et de la création d'un club des Mécènes à l'échelle du territoire.

La Fondation du Patrimoine soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

Pour la poursuite de cette opération, le plan de financement prévisionnel s'élève à 260 500 € pour lesquels les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Département de l'Hérault 17 500 €
- Région Languedoc Roussillon 17 500 €
- Communautés de communes 17 500 €

Le solde de l'opération est porté en autofinancement par les propriétaires à hauteur de 208 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 23/12/2014
034-253403554-20141218-2014_18_12_08-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 18 décembre 2014.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 23/12/2014 034-253403554-20141218-2014_18_12_08-DE